

Réunion du Comité de Pilotage de l'IPI [Copil #7, Vendredi 5 Février 2021] Compte rendu public

Le comité de pilotage s'est réuni le vendredi 5 février 2021. Le déroulement s'est effectué en distanciel en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19.

| Nom | Prénom | Statut |
|----------------|------------|---------|
| Balland | Christophe | Présent |
| Dufour | Thierry | Présent |
| Rezeau | Laurence | Excusée |
| Cacciari | Matteo | Présent |
| Trincaz-Duvoid | Sophie | Excusée |
| Riconda | Caterina | Excusée |
| Vilmer | Nicole | Excusée |
| Tonazzo | Alessandra | Excusée |
| Daigne | Frédéric | Présent |
| Michaut | Xavier | Présent |
| Pichon | Christophe | Présent |

Ordre du jour 1 : AAP contrats doctoraux

La campagne d'attribution des contrats doctoraux a été officiellement ouverte le 15/01/2021 avec pour date limite de soumission des projets le 20/02/2021. Le délai est donc relativement court (environ 1 mois) mais inhérent au fonctionnement de l'IPI qui suit le calendrier du collège doctoral. Une fois soumis, ces projets seront validés par les ED jusqu'au 3 mars. Puis, l'IPI réunira son copil entre le 4 et le 19 mars pour procéder à une pré-sélection uniquement sur la base des projets de recherche. Les porteurs dont les projets auront été sélectionnés, pourront sélectionner un candidat jusqu'au 3 mai 2021. Entre le 4 et le 21 mai, le copil de l'IPI procédera à des auditions afin de sélectionner que 3 candidats. L'annonce des lauréats sera réalisée la semaine du 24 mai 2021.

Ordre du jour 2 : remplacement de Alessandra Tonazzo

- Alessandra Tonazzo a fait part de sa décision de quitter le copil de l'IPI. Alessandra occupait une place importante au sein du copil, d'une part en raison son expertise scientifique et d'autre part en sa qualité de représentante de l'ED 560. Néanmoins, S. Trincaz étant à présent DA de l'ED 560, cette exigence n'est plus nécessaire. Néanmoins, Alessandra Tonazzo doit être remplacée par un nouveau membre satisfaisant les points suivants : (i) préserver la parité homme-femme au sein du copil, (ii) avoir une expertise en physique des particules ou en physique des astroparticules (domaine encore non représenté au COPIL), (iii) personne extérieure à SU pour garantir un regard extérieur sur le fonctionnement du copil.
- Plusieurs noms ont été évoqués parmi lesquels celui de Véronique Van Elewyck paraît remplir parfaitement toutes les conditions. Le copil décide de la contacter pour lui proposer de nous rejoindre.

Ordre du jour 3 : demandes de co-financements d'événements scientifiques

- Soutien à écoles/conférences (action IPIEvents). Les principes adoptés par le copil sont:
 - L'AAP est mené au fil de l'eau

- Un formulaire de demande disponible sur le site de l'IPI depuis le 20/02/2021. Le copil décide de diffuser officiellement à la communauté l'annonce de l'ouverture de cet appel (via le site de l'IPI et les DU des laboratoires de cœur – mail du 9 février 2021)
- L'arbitrage des demandes aura lieu en copil
- Le budget envisagé est de 20 k€/an

• A ce jour, le copil a reçu 3 demandes (ces demandes ont été réalisées avant la mise en place de cet AAP) :

- Demande Roscoff (L. Rezeau, P. Savoini) datant d'avril 2020
- Demande Ecole de Physique des Houches (M. Grech, A. Grassi) datant de sept. 2020
- Demande colloque IAP (K. Benabed, G. Lavaux, H. Joy-McCraken) janv 2021

Ces demandes ont permis de tester le formulaire qui a été proposé aux porteurs.

Le copil examine les trois demandes, au regard de critères incluant l'adéquation aux thématiques de l'IPI, l'interface entre les thèmes de l'IPI, et l'impact de l'évènement sur la formation des étudiants. Si le principe d'un soutien financier de l'IPI est acquis pour les trois manifestations, des informations complémentaires sont demandées pour l'école de Roscoff et l'école des Houches, notamment en ce qui concerne un éventuel plan B au cas où la situation sanitaire ne permettrait pas la tenue de l'évènement. Il est décidé de trancher sur les montants alloués au prochain copil (10 mars 2021), une fois les informations complémentaires reçues. Cela permettra par ailleurs à d'autres demandes de nous parvenir dans l'intervalle, suite à l'annonce de l'appel IPIEvents.

Ordre du jour 1 : AAP IPIASMUS

• Le texte de l'appel à projet IPIASMUS est présenté aux membres du Copil. L'objectif de cet AAP est de promouvoir la mobilité sortante des étudiants de M1 en les encourageant à effectuer leurs stages à l'étranger dans le cadre de leur formation. Pour ce faire, l'IPI propose une enveloppe financière pouvant varier entre 2000 et 4000 € selon la faisabilité, la solidité et la durée du projet, et ce en vue de couvrir les frais d'hébergement, de transport et de repas pour une durée de 3 mois. Un certain nombre de critères ont été proposés afin de pouvoir sélectionner les étudiants qui se distinguent d'une part par leur bon parcours scientifique et d'autre part par leurs savoir-faires et compétences. L'appel à projet est « sans frontière » mais privilégiera les stages effectués dans les laboratoires membres du programme 4EU+.

• M. Cacciarì invite à ouvrir l'AAP aux master CMI en plus du M1 « Physique Fondamentale & Application ». Le « Paris Physics Master » pourrait également être éligible à cet AAP

Ordre du jour 2 : double diplôme SU/INIPI Physique de l'Univers/HE

• Il y a quelques années, les responsables du master PPF de SU ont mis en place avec l'Université de Pise un Double Diplôme de Master en physique des plasmas. Cette action a rencontré une bonne adhésion des deux parties et reçoit le soutien de la fédération Plasapar. Dans le cadre de ses actions de formation par la recherche, l'IPI considère opportun de consolider les liens de Sorbonne Université avec l'Université de Pise, en proposant de créer un double diplôme de master en Physique de l'Univers/Hautes Energies. Cela permettrait de réaliser deux types d'échanges

- Les étudiants de l'Université de Pise pourront venir à SU pour suivre leur deuxième année de master en Physique de l'Univers et des Hautes Energies.
- Les étudiants de SU pourront suivre leur formation de M2 à l'Université de Pise via le parcours de deuxième année du Laurea Magistrale in Fisica

- Un groupe de travail a été mis en place début janvier afin de converger sur une convention SU/UniPI. Ce groupe inclut les personnes suivantes :
 - C. Balland et T. Dufour (co-directeurs de l'IPI)
 - Delphine Hardin (responsable du master NPAC)
 - Frédéric Daigne (responsable du master AAIS)
 - Philippe Savoini (responsable du master PPF)
 - Marie d'Angelo et Frédéric Decremps (représentants du M1 SU)
 - Simone Donati, collègue de UniPI, chargé des cursus internationaux
 - Francesco Califano, collègue de UniPI, correspondant pour le DDM Plasmas
 - Giovanni Batignani, collègue de UniPI, représentant du master Interactions fondamentales de Pise
- Les points suivants ont été débattus
 - Les étudiants seront sélectionnés par un comité bilatéral constitué d'au moins 2 PU de chaque université. Ce comité aura pour mission de sélectionner les étudiants attestant d'un bon dossier personnel dans une logique de promotion de l'Excellence.
 - L'obtention du double Diplôme Master SU et UniPI sera communiquée à l'issue du M2 et sous réserve que l'étudiant ait bien acquis 60 ECTS chacune des deux années.
 - La nécessité de concilier les spécificités des masters français et italien. En particulier, dans la laurea magistrale à Pise, le stage de fin de master équivaut à 45 ECTS, quand celui du master SU équivaut à 24.
 - Il a été convenu qu'un étudiant suivant le double diplôme doit obtenir 60 ECTS dans l'établissement partenaire pour valider sa formation. Le GT travaille à l'harmonisation des crédits pour satisfaire cette contrainte. Il a été convenu de faire preuve de souplesse quant au choix des UE que suivront les étudiants pour valider leur DDM.
 - La question du financement a été évoquée ; il apparaît que UniPI a la volonté de participer mais sur des montants inférieurs à ceux proposés par l'IPI.
 - Une nouvelle réunion de travail est prévue pour février 2021. Les discussions étant fructueuses, le groupe de travail a bon espoir de pouvoir démarrer le DDM à la rentrée 2021.

Ordre du jour 3 : AAP SCIPPIO

Pour cristalliser l'empreinte de la physique des infinis sur l'humain et la société, T. Dufour et C. Balland proposent l'AAP SCIPPIO (SCiences Inclusives, Participatives et Interdisciplinaires et Ouvertes). SCIPPIO propose de rapprocher la communauté de la Physique des Infinis avec les communautés académiques SHS (Sciences Humaines & Sociales) mais aussi de faire participer des acteurs issus de structures non-académiques (ex : classe de collège, club d'astronomie, association de recherche littéraire, musée, centre de réinsertion sociale, associations handicap, initiatives intergénérationnelles, ...). Le texte de l'AAP est présenté aux membres du copil, en particulier les critères d'éligibilité et d'admissibilité. Plusieurs colorations thématiques sont également proposées. L'ordre de grandeur du soutien envisagé est de 5 à 10 keuros pour des projets de 12 à 18 mois, tout en restant ouvert à des projets de plus grande envergure s'ils se présentent. Le copil se déclare favorable à cette initiative. Des rencontres avec d'autres initiatives et instituts de l'ASU vont être organisées.